

Treillières, le 14 juin 2022

Objet : Rentrée 2022 – 2023

Madame, Monsieur,

Cette année scolaire nous aura permis de concrétiser des projets qui nous tiennent à cœur mais que nous avons dû différer en raison du contexte sanitaire, et de renouer avec la convivialité : classes découvertes des CE1 et des CM, spectacles..., fête du printemps, et bientôt kermesse de l'école pour la plus grande joie des enfants. Il est temps maintenant de penser à la suite.

Beaucoup de nouvelles familles nous rejoignent à la rentrée. Nous leur souhaitons de se sentir bien accueillies au sein de la communauté éducative de l'école Ste-Thérèse.

Comme chaque année vous trouverez dans cette pochette un certain nombre de documents. Certains sont à compléter et à remettre à l'enseignant de votre aîné, **le jour de la rentrée. Merci de ne pas les rapporter à l'école avant cette date.** Toutes ces circulaires sont aussi disponibles sur le site de l'école : <http://www.sainte-therese-treillieres.fr>.

La rentrée aura lieu le jeudi 1 septembre 2022, à 8h55. L'accueil périscolaire et la restauration scolaire fonctionneront normalement dès ce premier jour d'école.

Les enfants de maternelle avec leurs parents seront accueillis dans leur classe pour une pré-rentrée, le mardi 30 août, de 16h à 18h.

Ce même jour, vous pourrez prendre connaissance des listes de classes sur le panneau d'affichage, à l'entrée de l'école.

Quelques changements interviennent dans l'équipe pédagogique.

Mme Chantal ABERIDE (mi-temps en CE2) prend sa retraite. Mme Valérie ROTY aura donc en charge la classe de CE2 sur la semaine complète.

Mme Jeanne RUGGIERO est nommée sur les mi-temps vacants de PS et CE1, et Mme Stéphanie GUILBAUD pour le poste d'enseignement spécialisé.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation pédagogique mise en place.

Classe	Enseignant
TPS/PS	Mme Soizic SAUTEJEAU et Mme Jeanne RUGGIERO
PS	Mme Aurélie MARECHAL et Mme Hélène PADIOU
MS A	Mme Béatrice OLIVAUD et Mme Hélène PADIOU
MS B	Mme Julia TRERARE
GS A	Mme Fabienne DELAUNAY
GS B	Mme Béatrice PRIER
CP A	Mme Elise LEPLAT
CP B	Mme Corinne OGER
CE1 A	M. François BERNARD et Mme Jeanne RUGGIERO
CE1 B	Mme Anne-Sophie LUSSEAU
CE2 A	Mme Céline GAUDIN
CE2 B	Mme Valérie ROTY
CM1	Mme Solène MENEY
CM1/CM2A	Mme Charlotte DREYFUS
CM1/CM2B	Mme Chrystelle PRUVOST
CM2	M. Benjamin VERREMME
Enseignante spécialisée	Mme Stéphanie GUILBAUD

Au moment de passer les rênes de l'école à mon successeur, Mme Maryse BIENVENU, qui prendra ses fonctions à la rentrée, je veux encore vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces cinq années à l'école Ste-Thérèse, pour le dialogue et la collaboration que nous avons construits. Je pars enrichie par cette expérience et ces rencontres.

Je vous souhaite de passer d'excellentes vacances d'été.

Monique CHAILLOU, Chef d'établissement

CONDITIONS FINANCIÈRES

Année scolaire 2022/2023

(Document à compléter et à nous retourner impérativement le jour de la rentrée)

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution des familles,
- La participation aux sorties, spectacles proposés aux élèves au cours de l'année
- L'assurance scolaire
- L'accueil périscolaire (en fonction de la fréquentation de l'enfant),
- La cotisation APEL (facultative).

À cela peuvent s'ajouter les éventuels frais d'achat de romans de littérature de jeunesse étudiés en classe (CM), les frais liés à la pastorale (CE2/CM, 2 € par an), l'achat du livret de culture religieuse (CE2/CM1/CM2).

→ Mode de règlement

Une facture mensuelle unique est adressée aux familles.

Nouveau : Désormais, les règlements se font exclusivement par prélèvement automatique *.

Si vous aviez déjà opté pour ce mode de règlement l'an passé, la demande de prélèvement sera automatiquement reconduite. Dans le cas contraire, nous vous adresserons une demande d'autorisation de prélèvement à compléter.

* Les frais bancaires générés par des rejets de prélèvement seront facturés aux familles.

→ Contribution scolaire (Merci de cocher votre choix)

Contribution ordinaire : 40 € par mois, soit 400 € par an.

Contribution de solidarité ** : 46 € par mois, soit 460 € par an.

** La mairie ne verse pas de subvention à l'école pour les enfants ne résidant pas à Treillières, les familles hors commune qui le peuvent sont invitées à choisir la contribution de solidarité.

L'OGEC applique une dégressivité automatique de 10% pour le troisième enfant et de 20% pour le quatrième.

→ Participation aux sorties, spectacles : 2,50 € par mois, soit 25 € par an.

→ Assurance scolaire obligatoire (individuelle accident) : 5,65 € pour l'année (Facturée en septembre, validité 24 h/24, toute l'année)

→ Accueil périscolaire : Facturation à la demi-heure : 1,45 €

- de 7h30 à 8h45 le matin
- de 17h15 à 18h45 le soir

Tout retard constaté après 18h45 le soir sera facturé 15 €.

→ Cotisation APEL (facultative) : 26 € pour l'année, dont 18,75 € sont reversés à l'APEL départementale ou nationale. La différence (7,25 €) permet de financer des projets pédagogiques pour les élèves de l'école.

Vous avez la possibilité de la refuser en nous le signalant à la rentrée sur le bulletin d'adhésion.

→ Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) responsable(s) de l'enfant, sur la base du coût réel, incluant les frais de main d'œuvre.

M. Mme....., parents de,
.....

Reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur(s) enfant(s) au sein de l'école Sainte-Thérèse ***.

*** Circulaire également disponible sur le site Internet de l'école.

Fait à Le.....
Signature :

Ecole Ste Thérèse

14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES

☎ 02 40 94 51 49

✉ saintetherese44@free.fr

@ [sainte-therese-treilleres.fr](https://www.facebook.com/sainte-therese-treilleres.fr)

Simplifiez-vous la rentrée 2022 avec le kit rentrée Scolaire !

Pour la rentrée de septembre 2022, l'APEL de l'école Ste-Thérèse renouvelle le service Achat de kit rentrée scolaire en ligne.

L'association vous propose de vous faciliter l'achat des fournitures, avec du **matériel de qualité, à des tarifs préférentiels**. Il n'y a pas obligation d'achat.



Les kits de fournitures scolaires correspondent à la liste demandée par l'équipe enseignante, pour la rentrée de septembre 2022.

Dès à présent vous pouvez commander en ligne sur le site de notre partenaire : www.frimaudeau.fr

- Cliquer à droite sur «Site listes scolaires».
- Indiquer le code correspondant à la classe de votre enfant **en fonction du mode de livraison choisi**.
- Enlever ou ajouter des articles au kit.
- Règlement sécurisé par carte bancaire uniquement.

Cette année, **nouveauté** : 2 modes de livraison sont possibles.

Voici les codes pour retrouver la liste de fournitures de votre enfant :

- Commande jusqu'au 10 juillet 2022 pour une livraison gratuite à l'école Sainte Thérèse prévue le samedi 27 aout 2022 :

- Très Petite et petite sections code 44TR08LTPSPS
- Moyenne section code 44TR08LMS
- Grande section code 44TR08LGS
- CP code 44TR08LCP
- CE1 code 44TR08LCE1
- CE2 code 44TR08LCE2
- CM1/CM2 code 44TR08LCM

- Commande jusqu'au 11 septembre 2022 pour une livraison au domicile (7,95€ de frais de livraison. Gratuite à partir de 99€)

- Très Petite et petite sections code 44TR08LTPSPSDOM
- Moyenne section code 44TR08LMSDOM
- Grande section code 44TR08LGSDOM
- CP code 44TR08LCPDOM
- CE1 code 44TR08LCE1DOM
- CE2 code 44TR08LCE2DOM
- CM1/CM2 code 44TR08LCMDOM

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Merci de compléter ce document pour chaque enfant scolarisé **en maternelle** (1 fiche par enfant), et de le **rapporter à l'école avant le 7 juillet avec les photos d'identité.**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Fréquentation scolaire (pour les TPS et PS)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Après-midi				

Restaurant scolaire (pour les PS / MS / GS)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Accueil périscolaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 /8h50				
17h15/18h45				

Transport scolaire

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Nom et prénom des personnes autorisées à venir chercher mon enfant à la sortie des classes (autre que les parents) :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature des deux parents :

Madame, Monsieur,

Chaque établissement scolaire de l'Enseignement Catholique est une structure autonome, sous contrat d'association avec l'Etat. Un chef d'établissement le dirige et anime la communauté éducative (enseignants, personnels administratifs et de service et les parents).

Par ailleurs, un OGEC, organisme de gestion associatif, assure la gestion économique et sociale. Il se compose d'administrateurs bénévoles et est l'employeur du personnel de droit privé (les enseignants étant rémunérés par l'État).

En Loire-Atlantique, la Fondation de la Providence (reconnue d'utilité publique) est propriétaire d'une grande partie de l'immobilier scolaire, dont l'école Sainte-Thérèse. Les établissements sont mis gratuitement à disposition des OGEC qui conservent la charge de leur entretien et de leur transformation éventuelle.

L'OGEC de l'école Sainte-Thérèse lance un projet immobilier d'envergure, afin d'améliorer le cadre de vie des élèves. Un cabinet d'architecture a été retenu. Les premiers plans sont en cours d'élaboration.

C'est pourquoi nous avons besoin de vous !

Aussi, **pour ceux qui le souhaitent et qui peuvent nous soutenir**, nous vous proposons de faire un don à l'établissement.

Vous pouvez le faire en complétant le bulletin ci-joint, et en nous adressant votre participation (chèques libellés à l'ordre de la Fondation de la Providence). Les dons seront **intégralement** reversés par la Fondation à l'école, sans aucun frais de gestion.

Aidez-nous à maintenir un environnement de qualité pour vos enfants.

La Providence étant une association reconnue d'utilité publique, les dons sont déductibles des impôts.

A chaque fois que vous donnez :		100€	150€	200€
Impôt sur le revenu (66% de déduction fiscale)	Vous payez seulement :	34€	52€	68€
IFI (ex : ISF) (75% de déduction fiscale)		25€	38€	50€
Entreprise (60% de déduction fiscale)		40€	60€	80€

Le reçu fiscal vous sera adressé directement par la Fondation de la Providence.

Votre soutien est très important. Soyez-en par avance vivement remerciés.

Le Président de l'OGEC, le Chef d'établissement

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES

☎ 02 40 94 51 49

✉ sainttherese44@free.fr

@ [sainte-therese-treilleres.fr](https://www.sainte-therese-treilleres.fr)

ECOLE SAINTE-THERESE

Etablissement catholique privé d'enseignement associé à l'état par contrat d'association

CONTRAT DE SCOLARISATION – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

ENTRE	ET
L'école Sainte-Thérèse 14 place de l'Eglise 44119 TREILLIERES	Responsable 1 : Responsable 2 : Représentant(s) légal(aux) de l'enfant : Désigné(s) ci-dessous « le(s) parent(s) ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'école Sainte-Thérèse, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'Ecole Sainte-Thérèse

L'école Sainte-Thérèse s'engage à

- scolariser l'enfant dans la classe décidée par le conseil de cycle pour l'année scolaire et à organiser son enseignement selon les dispositions du contrat d'association à l'Etat ;
- mettre en œuvre le Projet Educatif et le Règlement intérieur de l'école ;
- assurer une prestation de garderie selon les modalités présentées dans le règlement de l'accueil périscolaire.

Article 3 - Obligations des parents

3-1 Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant au sein de l'école Sainte-Thérèse.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, ainsi que du règlement de l'accueil périscolaire, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et de la garderie de leur enfant au sein de l'école Sainte-Thérèse et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, selon les conditions présentées dans l'avenant financier 2022/2023, et selon le mode de règlement choisi.

3-3 A l'occasion de tout changement de situation familiale, adresse ou numéro de téléphone, il appartient aux parents de fournir au chef d'établissement les nouvelles coordonnées. Pour les décisions de la vie courante concernant un enfant, les parents sont censés agir en accord l'un avec l'autre. En cas de séparation, la copie d'un extrait de jugement fixant l'autorité parentale devra être fournie à l'école.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : contribution familiale, prestations scolaires obligatoires, prestations scolaires facultatives, cotisations APEL, assurance.

Le détail des tarifs de scolarisation et de garderie figure dans l'avenant financier. Ces tarifs sont réactualisés au mois de mai de chaque année pour l'année scolaire suivante et portés à la connaissance des parents.

Article 5 – Assurances

L'école Sainte-Thérèse souscrit auprès de la compagnie AVIVA une assurance Individuelle-Accidents et Responsabilité Civile couvrant tous les élèves pour les dommages dont ils pourraient être victimes. Le tableau des garanties est remis à chaque famille au mois de juillet.

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée chaque année et vaut pour l'année scolaire en cours.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave (perte de confiance dans l'école, impossibilité de répondre aux attentes familiales,...), la présente convention ne peut être résiliée par l'école Sainte-Thérèse en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) de la contribution des familles au prorata temporis et des frais de garderie.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'école Sainte-Thérèse de la non réinscription de leur enfant durant le premier trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard un mois avant les vacances d'été.

L'école Sainte-Thérèse s'engage à respecter ce même délai (un mois avant la sortie) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription à l'école Sainte-Thérèse et sont constituées à des fins administratives. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'école Sainte-Thérèse.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat et à l'Inspection de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est liée l'école Sainte-Thérèse.

Conformément à la loi RGPD en vigueur au 25 mai 2018, l'Ecole Sainte-Thérèse s'engage à ne pas communiquer les bases de données informatisées à des tiers autres que ceux cités dans le présent article et à n'utiliser l'image et les productions des élèves qu'à des fins de communications pédagogiques ou éducatives. Toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité du directeur diocésain dont dépend l'école Sainte-Thérèse.

Signature du chef d'établissement	Signature du(des) parent(s)	
Date :	Date :	Date :
	Responsable 1	Responsable 2

Afin de bien connaître votre enfant pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages, pourriez-vous nous faire savoir s'il bénéficie d'une prise en charge par un spécialiste, en nous retournant le coupon ci-dessous ?

Vous restez bien entendu libres de nous communiquer ou non cette information qui restera confidentielle.

L'équipe enseignante

✂.....

Prises en charge élève – 2022/2023

Prénom et nom de l'enfant :

.....

Orthophoniste : en cours terminée

M. / Mme :

Psychologue : en cours terminée

M. / Mme :

Psychomotricien(ne) : en cours terminée

M. / Mme :

Autre prise en charge que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....

Afin de bien connaître votre enfant pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages, pourriez-vous nous faire savoir s'il bénéficie d'une prise en charge par un spécialiste, en nous retournant le coupon ci-dessous ?

Vous restez bien entendu libres de nous communiquer ou non cette information qui restera confidentielle.

L'équipe enseignante

✂.....

Prises en charge élève – 2022/2023

Prénom et nom de l'enfant :

.....

Orthophoniste : en cours terminée

M. / Mme :

Psychologue : en cours terminée

M. / Mme :

Psychomotricien(ne) : en cours terminée

M. / Mme :

Autre prise en charge que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....

À Treillières, le 02 juin 2022

Aux Parents des élèves du CP au CM2

Objet : Sortie des élèves le midi et le soir

Madame, Monsieur,

Votre enfant grandit et vous souhaitez peut-être qu'il puisse sortir seul de l'école à 12h15 ou à 16h45. Si c'est le cas, vous voudrez bien compléter l'autorisation ci-dessous.

Pour rappel, cette possibilité de sortie ne concerne que les élèves du CP au CM2, pour lesquels nous établirons une carte nominative comportant une photo d'identité :

- Les enfants de CE2, CM1, CM2 peuvent sortir seuls en présentant leur carte aux adultes qui assurent la sécurité au portail.
- Les CP et CE1 peuvent sortir accompagnés d'un aîné en CE2 ou CM. Chaque enfant doit alors présenter sa carte.
- Les enfants de maternelle sont remis à un adulte impérativement.

L'autorisation de sortie vaut pour tous les jours de la semaine. Ne confiez donc pas la carte à votre enfant les jours où vous souhaitez qu'il reste à l'école.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

La Directrice



Sortie des élèves du CP au CM2 – Année 2022/2023
(À remettre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)

Je, nous, soussigné(ée) (és) autorise(ons) mon(notre)enfant
..... en classe de à sortir seul de l'école pour
l'année scolaire 2022-2023 (**Joindre impérativement une photo d'identité**) :

le midi et le soir*.

le soir uniquement*.

* Toute demande d'autorisation sur laquelle figureraient des ajouts quant aux jours de sortie ne sera pas prise en compte.

* Toute carte égarée ou illisible sera facturée 1 €.

À Treillières, le Signature des Parents :

À Treillières, le 02 juin 2022

À tous les parents des élèves du CP au CM2

Objet : Sortie des élèves le midi et le soir

Madame, Monsieur,

Le coupon ci-dessous vous permet d'indiquer les personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la sortie de l'école, au cours de l'année. Merci de le compléter le plus précisément possible.

Souhaitant ainsi faciliter et sécuriser la sortie des élèves, nous vous prions de croire à l'assurance de tout notre dévouement.

L'équipe enseignante, la directrice

Sortie des élèves du CP au CM2 – Année 2022/2023
(À remettre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée – 1 autorisation par enfant)

Voici la liste des personnes autorisées à venir chercher mon enfant :
à la sortie des classes (un justificatif d'identité pourra leur être demandé) :

NOM

PRÉNOM

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

À Treillières, le

Signature des Parents :

Madame, Monsieur,

L'organisation de la semaine scolaire permet de dégager un temps hebdomadaire consacré aux enfants rencontrant des difficultés passagères dans leurs apprentissages.

Ce temps d'activité pédagogique complémentaire est programmé le plus souvent sur le temps de pause méridienne.

Pour en simplifier la mise en œuvre, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de prise en charge éventuelle, valable pour toute l'année scolaire 2021-2022.

Si votre enfant est concerné par cette proposition à un moment donné au cours de l'année, son enseignant(e) vous fera parvenir, par l'intermédiaire du cahier de liaison, une information vous précisant l'objectif, les dates et les créneaux horaires retenus pour ce travail.

Les enseignants et la directrice

Activités pédagogiques complémentaires 2022-2023

Coupon à RETOURNER A L'ENSEIGNANT le 1^{er} septembre 2022

Monsieur et Madame

Parents de

en classe de

acceptent que leur enfant bénéficie de l'APC au cours de l'année 2022-2023.

Fait à le

Signature

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES
☎ 02 40 94 51 49
✉ saintetherese44@free.fr
@ sainte-therese-treilleres.fr



Madame, Monsieur,

L'organisation de la semaine scolaire permet de dégager un temps hebdomadaire consacré aux enfants rencontrant des difficultés passagères dans leurs apprentissages.

Ce temps d'activité pédagogique complémentaire est programmé le plus souvent sur le temps de pause méridienne.

Pour en simplifier la mise en œuvre, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de prise en charge éventuelle, valable pour toute l'année scolaire 2021-2022.

Si votre enfant est concerné par cette proposition à un moment donné au cours de l'année, son enseignant(e) vous fera parvenir, par l'intermédiaire du cahier de liaison, une information vous précisant l'objectif, les dates et les créneaux horaires retenus pour ce travail.

Les enseignants et la directrice

Activités pédagogiques complémentaires 2022-2023

Coupon à RETOURNER A L'ENSEIGNANT le 1^{er} septembre 2022

Monsieur et Madame

Parents de

en classe de

acceptent que leur enfant bénéficie de l'APC au cours de l'année 2022-2023.

Fait à le

Signature

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES
☎ 02 40 94 51 49
✉ saintetherese44@free.fr
@ sainte-therese-treilleres.fr



Autorisation de publication, d'utilisation et de représentation de photographie

Assentiment de la personne représentée



Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

Parent(s) de en classe de
 en classe de
 en classe de
 en classe de

autorise l'école Sainte-Thérèse représentée par Mme CHAILLOU Monique, chef d'établissement, conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de « la propriété intellectuelle », à prendre et à utiliser les photographies, films et œuvres originaux de mon enfant, réalisés dans le cadre scolaire, sous la responsabilité de l'équipe éducative, et à les publier éventuellement :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • sur la plaquette de l'établissement, | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • pour un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle, | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • pour une exposition thématique pour un projet pédagogique | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • sur le site Internet de l'établissement | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • sur des supports audiovisuels (film sortie scolaire - CD - DVD - diaporama) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • sur un carton d'invitation ou carte de vœux | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • sur EDUCARTABLE, application web de suivi de scolarité | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

La personne responsable de l'élève représenté autorise que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiés (modification des couleurs, de la taille, du cadrage, du montage) selon les besoins des supports utilisés, dans le respect de la dignité de la personne.

À tout moment, la personne peut demander que les photographies prises soient supprimées, floutées ou masquées. Cette demande doit être faite par écrit au chef d'établissement.

Par ailleurs, l'établissement s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et se porte garant du traitement des documents utilisés.

La présente autorisation de publication est consentie à **titre gratuit** pour l'année 2022-2023.

A le ... /... /....

Signature des parents (père/mère) :

(ou de la personne légalement responsable)

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES

☎ 02 40 94 51 49

✉ saintetherese44@free.fr

@ [sainte-therese-treilleres.fr](https://www.sainte-therese-treilleres.fr)

23/06/2022

Fournitures à prévoir pour les élèves entrant en CE2

- 2 trouses (1 trousse de travail et une trousse pour les crayons de couleur et feutres)
- 1 paire de bons ciseaux à bouts arrondis
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 gomme (en prévoir 2 pour l'année)
- 1 pochette de crayons de couleur, à ranger dans la trousse.
- 1 pochette de crayons feutres pointe moyenne, à ranger dans la trousse.
- 1 équerre transparente en plastique
- 1 règle plate transparente en plastique rigide graduée de 30 cm
- 1 bâton de colle 21 g UHU (prévoir 10 dans l'année)
- 4 feutres surligneurs fluos de quatre couleurs différentes
- 3 stylos bille (bleu, vert, noir) (prévoir 5 bleus, 3 verts, 3 noirs pour l'année), pas de stylos 4 couleurs.
- 1 crayon de bois (prévoir 5 pour l'année)
- 1 ardoise blanche et un chiffon
- 4 crayons Velleda (en prévoir 12 pour l'année)
- 1 agenda 2021/2022 (de taille moyenne, 1 jour par page)
- 3 chemises 3 rabats avec élastiques (1 verte, 1 jaune, 1 violette) format 24X32
- 2 pochettes de 12 feuilles de papier CANSON blanc 160 g – Format A4 (21 x 29,7)
- 1 porte-vues, avec au moins 60 vues.
- 1 compas avec blocage des branches.
- 2 boîtes de mouchoirs en papier à prévoir (en apporter 1 à la rentrée)
- 1 rouleau de plastique transparent pour couvrir les livres (à conserver à la maison)
- 1 paire de chaussures de sport dans un petit sac à dos

**Le matériel sera à renouveler dans le courant de l'année si nécessaire.
Il est conseillé d'éviter les gadgets souvent inutiles et coûteux.
Il est souhaitable que le matériel soit marqué au nom de l'enfant.**

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Les enseignants de CE2

Fournitures à prévoir pour les élèves entrant en CE1

- 2 trouses (1 trousse de travail et une trousse pour les crayons de couleur et feutres)
- 1 paire de bons ciseaux à bouts arrondis
- 1 taille crayon avec réservoir
- 1 gomme (prévoir 2 pour l'année)
- 1 pochette de crayons de couleur (à ranger dans la trousse)
- 1 pochette de crayons feutres (pointe moyenne) (à ranger dans la trousse)
- 1 équerre transparente en plastique
- 1 règle plate transparente en plastique rigide graduée de 30 cm
- 1 bâton de colle 21 g UHU (prévoir 10 dans l'année)
- 4 feutres surligneurs fluos de quatre couleurs différentes
- 3 stylos bille (bleu, vert, noir) (prévoir 5 bleus, 3 verts, 3 noirs pour l'année)
- 1 crayon de bois (prévoir 5 pour l'année)
- 1 ardoise blanche et un chiffon
- 4 crayons Velleda (prévoir 12 pour l'année)
- 1 agenda 2021/2022 (taille moyenne, 1 jour par page)
- 3 chemises 3 rabats avec élastiques (verte, jaune, violette) format 24X32
- 2 pochettes de 12 feuilles de papier CANSON blanc 160 g – Format A4 (21 x 29,7)
- 1 pochette de 12 feuilles de papier CANSON teintées vives 160 g – 24X32
- 1 blouse ou vieille chemise à manches longues élastiquée aux manches, pour la peinture.
- 2 boîtes de mouchoirs en papier à prévoir (Ne pas apporter les 2 à la rentrée)
- 1 paire de chaussures de sport dans un petit sac à dos

**Le matériel sera à renouveler dans le courant de l'année si nécessaire.
Il est conseillé d'éviter les gadgets souvent inutiles et coûteux.
Il est souhaitable que le matériel soit marqué au nom de l'enfant.**

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Les enseignants de CE1

Fournitures à prévoir pour les élèves entrant en CP

- 1 cartable sans roulette
- 2 trousse (1 trousse de travail et une trousse pour les crayons de couleur et feutres)
- 1 paire de bons ciseaux à bouts arrondis
- 1 taille-crayon simple
- 1 gomme en plastique blanc
- 1 pochette de crayons de couleur (à ranger dans la trousse)
- 1 pochette de crayons feutres (pointe moyenne) (à ranger dans la trousse)
- 1 double décimètre gradué en plastique rigide
- 1 bâton de colle 21 g UHU
- 3 feutres surligneurs fluos de trois couleurs différentes
- 1 stylo bille bleu ergonomique débutant (prévoir 3 pour l'année)
- 1 stylo bille vert
- 1 stylo rouge
- 1 crayon de bois
- 1 ardoise blanche et un chiffon
- 4 crayons Velleda
- 1 agenda 2021/2022 (taille moyenne, 1 jour par page)
- 3 chemises 3 rabats avec élastiques (jaune, rouge, violette) format 24X32
- 1 pochette de 12 feuilles de papier CANSON blanc 160 g – 21X29,7
- 1 pochette de 12 feuilles de papier CANSON teintées vives 160 g – 21X29,7
- 1 blouse ou vieille chemise (manches longues élastiquées pour la peinture)
- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 gourde
- 1 rouleau de plastique transparent pour couvrir les livres (à conserver à la maison)
- 1 photo d'identité récente
- 1 trousse avec le matériel de réserve à l'intérieur (1 gomme, 2 crayons de bois, 6 colles, 6 velledas, 1 stylo bille bleu, 1 stylo bille vert)

Le matériel sera à renouveler dans le courant de l'année si nécessaire.

Il est conseillé d'éviter les gadgets souvent inutiles et coûteux.

Il serait souhaitable que le matériel soit marqué au nom de l'enfant.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Les enseignantes de CP

Fournitures à prévoir pour les élèves entrant en CP

- 1 cartable sans roulette
- 2 trousse (1 trousse de travail et une trousse pour les crayons de couleur et feutres)
- 1 paire de bons ciseaux à bouts arrondis
- 1 taille-crayon simple
- 1 gomme en plastique blanc
- 1 pochette de crayons de couleur (à ranger dans la trousse)
- 1 pochette de crayons feutres (pointe moyenne) (à ranger dans la trousse)
- 1 double décimètre gradué en plastique rigide
- 1 bâton de colle 21 g UHU
- 3 feutres surligneurs fluos de trois couleurs différentes
- 1 stylo bille bleu ergonomique débutant (prévoir 3 pour l'année)
- 1 stylo bille vert
- 1 stylo rouge
- 1 crayon de bois
- 1 ardoise blanche et un chiffon
- 4 crayons Velleda
- 1 agenda 2021/2022 (taille moyenne, 1 jour par page)
- 3 chemises 3 rabats avec élastiques (jaune, rouge, violette) format 24X32
- 1 pochette de 12 feuilles de papier CANSON blanc 160 g – 21X29,7
- 1 pochette de 12 feuilles de papier CANSON teintées vives 160 g – 21X29,7
- 1 blouse ou vieille chemise (manches longues élastiquées pour la peinture)
- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 gourde
- 1 rouleau de plastique transparent pour couvrir les livres (à conserver à la maison)
- 1 photo d'identité récente
- 1 trousse avec le matériel de réserve à l'intérieur (1 gomme, 2 crayons de bois, 6 colles, 6 velledas, 1 stylo bille bleu, 1 stylo bille vert)

Le matériel sera à renouveler dans le courant de l'année si nécessaire.

Il est conseillé d'éviter les gadgets souvent inutiles et coûteux.

Il serait souhaitable que le matériel soit marqué au nom de l'enfant.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Les enseignantes de CP

Année scolaire 2022 – 2023
Aux parents des élèves de MS

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en **moyenne section** à la rentrée. Pour faciliter son intégration et sa vie quotidienne, il aura besoin de :

- **2 photos d'identité couleur (à rapporter à l'école avec la fiche de renseignements dès le mois de juin)**
- un cartable **sans roulettes** (pas de sac à dos), pouvant contenir un cahier (24x32), le doudou, le goûter,
- une serviette de table **marquée** lisiblement et **munie d'un élastique**, pour la cantine,
- **pour la sieste** : un duvet léger (sans capuche) pour enfant, dans un grand sac plastique (le tout **marqué** au nom de l'enfant), ainsi que le drap acheté en PS.
- une gourde ou une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant
- 6 € en espèces dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, pour les goûters d'anniversaire.
- Pensez à prévoir des petites chaussures pour la classe quand votre enfant porte des bottes en caoutchouc.

Pour la classe,

- 2 cahiers 24X32 96 pages unies ou seyes (avec le nom de l'enfant) sans spirale
- 1 protège cahier 24X32, 2 grands rabats, plastique transparent
- 1 petit cahier 32 pages 17X22 et un protège cahier en plastique transparent
- 3 bâtons de colle 21g UHU ou CLEOPATRE par exemple

Vous avez la possibilité de commander ces fournitures va le site Frimaudeau (Projet APEL, voir circulaire jointe).

Conseil : un tour de cou est fortement conseillé et moins dangereux qu'un foulard ou une écharpe.

Tout ce que votre enfant apportera à l'école : vêtements, chaussures, doudou (un seul et le même toute l'année) devra être marqué à son nom.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés en maternelle.

Pensez à envisager une solution pour faire garder votre enfant si celui-ci est malade.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les enseignantes de MS

Année scolaire 2022 – 2023
Aux parents des élèves de GS

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en grande section à la rentrée. Pour faciliter son intégration et sa vie quotidienne, il aura besoin de :

- **2 photos d'identité couleur (à rapporter avec la fiche de renseignements avant la prérentrée)**
- un cartable **sans roulettes**, pouvant contenir un cahier (24x32) et un goûter,
- une boîte de mouchoirs et un rouleau de papier essuie tout.
- pour le temps de repos : un drap de bain, dans une taie d'oreiller (le tout **marqué** au nom de l'enfant),
- 6€ en espèces dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, pour les goûters d'anniversaire.
- Pensez à prévoir des petites chaussures pour la classe quand votre enfant porte des bottes en caoutchouc.
- Une petite trousse vide
- Une petite gourde (marquée au nom de votre enfant)

Pour la classe,

- 1 cahier 24x32 96 pages unies ou seyes,
- 1 protège cahier 24X32, 2 grands rabats, plastique transparent
- 5 bâtons de colle 8g UHU ou CLEOPATRE par exemple

Vous avez la possibilité de commander ces fournitures via le site Frimaudeau (Projet APEL, voir circulaire jointe).

Conseil : un tour de cou est fortement conseillé et moins dangereux qu'un foulard ou une écharpe.

Tout ce que votre enfant apportera à l'école : vêtements, chaussures... devra être marqué à son nom.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés en maternelle.

Pensez à envisager une solution pour faire garder votre enfant si celui-ci est malade.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les enseignantes de GS

A PRÉVOIR POUR SEPTEMBRE 2022

Année scolaire 2022 – 2023
Aux parents des élèves de TPS et PS

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer à l'école en Petite ou Très Petite section. Pour faciliter son intégration et sa vie quotidienne, il aura besoin de :

- **4 photos d'identité (MERCI DE LES DÉPOSER À L'ÉCOLE AVANT LE 30 JUIN 2022)**
- un cartable **sans roulettes**, pouvant contenir un petit cahier, le doudou, une gourde (et le goûter si garderie le soir),
- une gourde ou une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant,
- une boîte de mouchoirs (non nominative),
- un rouleau de papier essuie-tout,
- une serviette de table **marquée** lisiblement au nom de l'enfant et **munie d'un élastique**, pour la cantine,
- **pour la sieste** : un duvet léger (sans capuche) pour enfant, dans un grand sac plastique pouvant contenir le duvet, un sac/trousse en tissu pouvant contenir le doudou (le tout **marqué** au nom de l'enfant),
- une tenue de rechange complète **marquée** (slip, pantalon, tee-shirt, pull, chaussettes),
- 10€ en espèces dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, pour les goûters d'anniversaire et le porte vue/cahier de vie.

Pour la classe :

- un porte-vues format A4 de 40 vues (uniquement pour les Petites Sections)
- 3 bâtons de colle 21g

Vous avez la possibilité de commander ces fournitures via le site Frimaudeau (Projet APEL, voir circulaire ci-joint).

Tout ce que votre enfant apportera à l'école : doudou (un seul et **le même toute l'année**), vêtements, chaussures ..., doit être **marqué à son nom**.

Un tour de cou est fortement conseillé et moins dangereux qu'un foulard ou une écharpe.

La tétine est interdite en classe. Elle est seulement tolérée pendant la sieste. Dans ce cas, en fournir une, dans une petite boîte, marquée, qui restera dans son duvet.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés à l'école, en maternelle.

Pensez à envisager une solution pour faire garder votre enfant si celui-ci est malade.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les enseignantes de TPS et PS

Fournitures à prévoir pour les élèves entrant en Cycle 3 (CM1 – CM2)

- 2 trousse (stylos, colle... / feutres, crayons de couleur)
- 1 paire de bons ciseaux à bouts arrondis
- 1 taille crayon
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 pochette de crayons feutres (pointe moyenne)
- 1 compas simple permettant de mettre un crayon
- 1 équerre
- 1 règle plate en plastique rigide graduée de 30 cm
- 1 bâton de colle
- 1 stylo plume à encre bleue avec boîte de cartouches
- 1 effaceur
- 4 feutres surligneurs fluos de quatre couleurs différentes
- 4 stylos bille (bleu, vert, noir et rouge)
- 1 crayon de bois
- 1 gomme
- 1 marqueur noir (pointe fine)
- 1 ardoise blanche et un chiffon
- 4 crayons Velleda (bleu ou noir)
- 1 classeur rigide 4 anneaux pour feuilles 21 X 29,7 (dos 4cm) - 12 intercalaires
- 100 feuilles grands carreaux
- 100 pochettes plastique
- 1 chemise à élastique 3 rabats plastique violette
- 1 agenda
- 1 trieur à 6 compartiments
- 2 porte-vues de 100 vues
- 1 pochette de feuilles CANSON 180 g – 24X32
- 1 blouse ou vieille chemise à manche longues pour la peinture
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 dictionnaire du type « Robert Junior 8 – 11 ans » (8 € environ)
- 1 rouleau de plastique transparent pour couvrir les livres à la rentrée
- 1 paire de chaussures de sport dans un petit sac à dos.

**Le matériel sera à renouveler dans le courant de l'année si nécessaire.
Il est conseillé d'éviter les gadgets souvent inutiles et coûteux.
Il serait souhaitable que le matériel soit marqué au nom de l'enfant.**

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Les enseignants de CM1 et CM2

Fournitures à prévoir pour les élèves entrant en Cycle 3 (CM1 – CM2)

- 2 trousse (stylos, colle... / feutres, crayons de couleur)
- 1 paire de bons ciseaux à bouts arrondis
- 1 taille crayon
- 1 pochette de crayons de couleur
- 1 pochette de crayons feutres (pointe moyenne)
- 1 compas simple permettant de mettre un crayon
- 1 équerre
- 1 règle plate en plastique rigide graduée de 30 cm
- 1 bâton de colle
- 1 stylo plume à encre bleue avec boîte de cartouches
- 1 effaceur
- 4 feutres surligneurs fluos de quatre couleurs différentes
- 4 stylos bille (bleu, vert, noir et rouge)
- 1 crayon de bois
- 1 gomme
- 1 marqueur noir (pointe fine)
- 1 ardoise blanche et un chiffon
- 4 crayons Velleda (bleu ou noir)
- 1 classeur rigide 4 anneaux pour feuilles 21 X 29,7 (dos 4cm) avec 12 intercalaires
- 100 feuilles grands carreaux
- 100 pochettes plastique
- 1 chemise à élastique 3 rabats plastique violette
- 1 agenda
- 1 trieur à 6 compartiments
- 2 porte-vues de 100 vues
- 1 pochette de feuilles CANSON 180 g – 24X32
- 1 blouse ou vieille chemise à manche longues pour la peinture
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 dictionnaire du type « Robert Junior 8 – 11 ans » (8 € environ)
- 1 rouleau de plastique transparent pour couvrir les livres à la rentrée
- 1 paire de chaussures de sport dans un petit sac à dos.

**Le matériel sera à renouveler dans le courant de l'année si nécessaire.
Il est conseillé d'éviter les gadgets souvent inutiles et coûteux.
Il serait souhaitable que le matériel soit marqué au nom de l'enfant.**

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Les enseignants de CM1 et CM2